# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

# SÉANCE ORDINAIRE du lundi 19 juin 2006 à 19h30

#### **Présents**

Conseil municipal: Mmes et MM. Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Véronique

CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Anne Claire LOSDYCK-BABEL, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Pierre SUTTER, Nicolas TERRIER, **Maurice TURRETTINI** (président), Cyril de

UTHEMANN et Viviane de WITT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire

M. Emmanuel FOËX, adjoint

Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

### Excusés

Conseil municipal: MM. François TCHERAZ et Jean-Philippe de TOLEDO

\* \* \*

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2006

• Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : je vous annonce la démission de la Compagnie des sapeurs-pompiers de M. Th. PRADERVAND, commandant depuis 12 ans et membre de la Compagnie depuis près de 30 ans. Il devait démissionner pour fin 2006 et a annoncé sa démission pour le 1<sup>er</sup> juillet. Une fête aura lieu le 29 juin prochain. Un nouveau commandant sera désigné en la personne de M. Samuel CASTELLA, qui a réussi son école de capitaine. Il dirigera la Compagnie dès le 1<sup>er</sup> juillet. M. IMHOOS a quant à lui réussi son école de lieutenant. L'assemblée les applaudit.
- Mme le Maire : je vous annonce déjà un crédit budgétaire supplémentaire pour les cloches du temple. La sonnerie ne fonctionne plus et l'entreprise, basée à Fribourg, a été relancée à

plusieurs reprises depuis plusieurs années. En 2006, nous avions finalement renoncé à mettre cette dépense au budget, or, nous avons maintenant trouvé une autre entreprise pour réaliser ces travaux, ce qui explique ce dépassement.

• Mme GOURDOU-LABOURDETTE : vous allez recevoir des invitations pour deux personnes, pour la première du spectacle en plein air. Le buffet aura lieu à 19h30 et la représentation à 20h30.

### 3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

### Comptes-rendus des commissions

• En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.

### a) Bâtiments communaux

(Rapporteur : M.RINALDI)

La commission s'est réunie le 23 mai 2006.

Il est convenu de discuter dans ce rapport de commission de la sécurité dans le parking souterrain, qui a été traitée par les commissions *Bâtiments communaux* et *Feu et sécurité*.

- Nous avons passé en revue les projets en cours. Concernant la maison Bianchi, M. et Mme BONNET, architectes, sont venus nous présenter l'état d'avancement du projet. Le planning est le suivant : dépôt de la demande d'autorisation prévu pour septembre et, en fonction des préavis, chiffrage plus précis en vue d'un projet de crédit de construction qui sera préparé dans l'attente de l'autorisation de construire.
- M. le président : avons-nous eu des nouvelles sur l'existence de servitudes en droit et en charge des parcelles privées formant le chemin du Manoret ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous attendons la réponse à ce sujet.
- M. RINALDI : les travaux relatifs à la restauration extérieure des dépendances de la mairie ont commencé. Quelques adaptations du projet nous ont été communiquées.
- S'agissant de la sécurité dans le parking souterrain et des problèmes dans les caves des immeubles du centre communal, la discussion a porté sur l'opportunité de mettre en place des mesures pour y garantir une meilleure sécurité. Une première proposition portait sur l'installation de caméras, qui ont un effet dissuasif, comme cela a été constaté par exemple dans le centre commercial du chemin de la Montagne. Une seconde proposition portait sur l'accès au parking, qui est ouvert à tous vents, avec un système de cartes magnétiques pour en gérer l'entrée et la sortie (abonnements pour les habitants des immeubles, tickets pour les clients des restaurants, etc.) Après discussion sur les avantages et inconvénients de ces propositions, la majorité des membres de chacune des deux commissions a considéré que la solution complète, comprenant la pose de caméras et le contrôle de l'accès au parking, a été considérée comme la plus adaptée à répondre de manière efficace aux problèmes de sécurité. Le budget est d'environ Fr. 100'000.-.
- M. le président : quelle est la position de l'exécutif par rapport à ces propositions ?
- Mme le Maire : nous trouvons cet investissement beaucoup trop important à ce jour. Il faudrait commencer par placer des caméras, ce qui est très efficace, comme cela a été dit, et voir ce qu'il en est avec ce système concernant la sécurité. Concernant la seconde

proposition, nous avons renoncé il y a quelques années à demander aux locataires un prix de location pour les places de parking, par égalité de traitement par rapport aux autres usagers du parking. Il faudrait alors réintroduire un loyer pour ces places de parking et ce système serait très compliqué pour les entreprises et les restaurants situés à proximité. Nous trouvons donc cette solution trop lourde et compliquée.

- M. TERRIER: je soutiens entièrement la position de l'exécutif. Faisons le nécessaire et pas le superflu. Des caméras suffisent. Dépenser Fr. 100'000.- pour installer des barrières, des codes d'entrée et de sortie, etc. me paraît très compliqué et disproportionné, d'autant plus qu'il y a beaucoup d'entrées et de sorties dans le parking. Il n'y a pas eu de dégâts si importants et aucune voiture n'a été détruite. Tout le monde surfe actuellement sur la sécurité. Le populisme est-il nécessaire? Certaines caves ont été visitées, mais je ne pense pas qu'on puisse faire mieux pour renforcer leur sécurité. Les portes d'accès sont fermées à clé. Elles sont lourdes. Je ne vois pas ce qu'apporterait de plus un système de codes et de cartes magnétiques. Nous pourrions éventuellement revoir les horaires de fermeture du parking, mais sinon des caméras me semblent suffisantes pour atteindre le but recherché. Le parking est une chose, mais la sécurité à Vandœuvres doit être examinée dans sa globalité. Il y a aussi des problèmes ailleurs, par exemple lors de certaines cérémonies, des promotions, etc. Il faut se préoccuper de la sécurité, mais la liberté de circuler des gens doit aussi être prise en compte par notre conseil.
- M. le président : l'enveloppe de Fr. 100'000.- comprendait-elle le système de cartes magnétiques et les caméras ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : oui, mais sans les installations électriques nécessaires.
- M. FOËX : que coûte chaque solution ?
- Mme CHRISTE : environ Fr. 15'000.- pour les caméras et Fr. 85'000.- pour le système de cartes magnétiques.
- M. FOËX : qui s'occuperait de la surveillance, avec les caméras ?
- Mme CHRISTE : en cas de délit, on peut visionner le film de l'heure estimée. C'est un enregistrement pur et tous les quinze jours les anciennes images sont recouvertes par les nouvelles.
- M. RINALDI: si une barrière est installée, nous demanderions un loyer aux habitants et un paiement aux utilisateurs. Actuellement, l'utilisation du parking est gratuite. C'est un service que nous offrons. Dès que l'on prend des mesures, on utilise des moyens, qui ont un coût, et on l'amortit. C'est un investissement. Dans la discussion, nous avons parlé de l'engagement d'un ASM, qui viendrait en complément pour la sécurité globale dans la commune. Il a été demandé à l'exécutif d'approfondir cette question.
- M. FOËX: c'est quelque chose que je propose depuis longtemps.
- M. TERRIER: sur la prise en charge des coûts, je ne suis pas M. RINALDI. Les locataires, d'accord, on peut les faire payer. Je ne sais pas s'ils sont plus demandeurs de sécurité que d'autres. Mais comment taxer les utilisateurs occasionnels?
- M. RINALDI : par un code, avec un tarif horaire ou mensuel, comme dans d'autres parkings.
- M. le président : cela pose un problème par rapport à l'utilisation de ce parking. Les gens qui voudraient utiliser le parking devront nécessairement avoir des cartes à pré-paiement ou des abonnements et cette démarche les dissuadera peut-être d'utiliser le parking.
- M. IMHOOS: je suis d'accord pour la sécurité à Vandœuvres, mais posons-la en termes globaux et généraux. Examinons les coûts globaux qu'elle suppose sans que la commune devienne une forteresse. Mais par ailleurs, s'agissant des dégâts qui ont été commis, nous avons dû intervenir plusieurs fois en tant que pompiers, pour des extincteurs vidés, des

émanations de fumée, des vols de vélomoteurs, des voitures abîmées ou une dame qui s'est fait arracher son sac, sans compter les caves visitées par le fait que le parking est accessible, mais c'est un problème insoluble, parce qu'on peut y accéder depuis les immeubles.

- Mme le Maire : nous pensons également qu'il vaut mieux étudier la situation de manière globale, ce que nous avons commencé à faire sur un plan intercommunal : dans chaque commune de la région, il y a eu, depuis le début de l'année, une augmentation ou du moins un flash de déprédations et de cambriolages. Cela nous a convaincus de regarder de plus près la question de l'engagement d'un ASM, qui pourra jouer un rôle au centre du village, en complément d'autres agents de sécurité engagés par des particuliers, et d'autres moyens, mais celui-ci nous semble le plus adéquat, car il a aussi un rôle préventif, d'îlotier, etc.
- M. BURRUS : j'essaie d'imaginer quelqu'un qui va dîner au Restaurant du Cheval-Blanc, il va y dépenser plusieurs centaines de francs et sa voiture sera en sécurité pour Fr. 0,50. Nous n'avons encore rien fait à Vandœuvres pour la sécurité et quand on pense au prix des voitures qui sont garées dans le parking, un investissement de Fr. 80'000.- me paraît raisonnable.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE: en tant que responsable du dicastère, je suis contre l'addition de ces deux mesures. C'est bien de commencer par installer un système de caméras, qui sont dissuasives et bien moins chères. Nous verrons ensuite s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures. Avec l'engagement d'un ASM, c'est la meilleure solution que nous pouvons proposer actuellement. Avec un crédit de plus de Fr. 100'000.-, je suis convaincue que l'on peut s'attendre à un référendum. Le parking a été construit pour vitaliser le centre du village. Nous n'avons pas d'autres possibilités de stationnement le long des rues. C'est un intérêt et un avantage pour la commune, ne revenons pas en arrière.
- M. de UTHEMANN : je suis d'accord avec Mme GOURDOU-LABOURDETTE et il faudra bien indiquer aux utilisateurs du parking qu'ils sont filmés.
- Mme LOSDYCK-BABEL : je suis d'accord avec la proposition d'installer d'abord des caméras et de voir ensuite si d'autres mesures sont nécessaires. Il ne semble pas y avoir un gros problème de parking. Le jour où il n'y aura plus de place, nous pourrons nous reposer la question.
- M. SUTTER : nous pouvons mettre de vraies caméras et des factices pour diminuer les coûts
- M. TERRIER : vu la configuration des lieux, il n'y a pas besoin de mettre plus de cinq à six caméras.

#### Vote

- M. le président : votons pour savoir si le préavis de la commission est entériné ou non.
- M. RINALDI : je propose de voter comme en commission : les caméras d'abord, l'autre solution ensuite, puis les deux.
- M. le président : il y a deux systèmes proposés, votons pour savoir si nous voulons les deux systèmes cumulés ou non.

Qui est favorable aux deux systèmes cumulés pour la surveillance du parking (caméras et cartes magnétiques) ? 3 voix pour.

Qui est favorable à la pose de caméras seulement ? 9 voix pour.

Qui est favorable au système de cartes magnétiques seulement ? 1 voix.

Le conseil est donc favorable à la pose de caméras seulement pour la surveillance du parking.

• Il est pris acte de ce rapport de commission.

## b) Culture, manifestations communales, Aînés

(Rapporteur : M. IMHOOS)

La commission s'est réunie le 7 juin 2006.

- Nous nous sommes rendus à la Fondation Hardt, où nous avons été reçus par son président, M. Pierre DUCREY. Nous avons vu comment les activités de la Fondation se développaient et comment elles évoluaient. Nous avons déjeuné sur place, avec le président et les résidents, en payant notre repas. Nous avons pu échanger avec ces personnes qui nous ont expliqué ce qu'elles faisaient à la Fondation, c'était une excellente initiative de M. DUCREY. Il nous a rappelé que la Fondation avait besoin de fonds, que le coût de la restauration du bâtiment s'est élevé à 1,6 mio de francs et qu'il reste des travaux à réaliser, en particulier la restauration de l'orangerie et de la serre, qui sont devisés à 1,5 mio de francs. M. DUCREY nous a parlé des bourses, car les résidents ont des frais. Il a suggéré que la commune prenne en charge des bourses ou la réfection de l'orangerie et de la serre.
- Après le repas, nous avons discuté de ces éléments et échangé des idées dans le cadre plus général de la politique culturelle à Vandœuvres, en nous demandant si nous ne devrions pas réfléchir un peu plus loin, et si la question du subventionnement de la Fondation Hardt ne posait pas un problème de principe qui mériterait une réflexion de notre part, par le biais de subventions annuelles, d'un contrat de prestations, etc. Nous allons réfléchir à tout cela lors de la prochaine séance, et nous élaborerons le budget culture. Aucune décision n'a été prise à ce stade.
- M. le président : il n'y a donc pas de préavis à voter.
- Il est pris acte de ce rapport de commission.

# c) École, sports et loisirs

(Rapporteur : Mme CHRISTE)

La commission s'est réunie le 24 mai 2006.

- Organisation des Promotions: samedi 1er juillet dès 10h30. Vous êtes tous conviés comme chaque année. Le planning de répartition des tâches établi par Claudine GOLAY est très utile.
- Innovation cette année, l'apéritif sera servi directement au parc de la mairie, sous les arbres
- Scouts : jeu des caisses et tyrolienne, plus courses de sacs, fer à cheval, jet d'eau, etc.
- Il y aura aussi un circuit de quads et les manèges habituels.
- Spectacle des enfants sur Mozart
- Bilan de la fête de l'Escalade 2005 : la fête était réussie mais on déplore des dégâts de matériel. L'idée est donc venue d'éclairer les zones d'ombres du préau ainsi que les extérieurs de la salle communale avec de gros spots, à titre dissuasif.
- Rapports des associations
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE a présenté les rapports.
- Les Mille et une Pattes : la garderie a accueilli 20 enfants entre 2 et 3 ans

- Le Toboggan : le jardin d'enfants accueille 18 enfants de 3 ans pendant quatre matinées par semaine.
- *Sel & Poivre*: la commune verse au restaurant scolaire une subvention de Fr. 15'000.- par an. Cette année, la commune a fait une rallonge de Fr. 4'500.- car le comité n'arrivait pas à équilibrer son budget. Et, idée de génie de Mme l'adjointe, augmenter de Fr. 1.- le prix du repas pour équilibrer le budget.
- Le GIAP coûte Fr. 73'400.- cette année.
- Une idée à été lancée : pourquoi Vandœuvres n'organiserait pas des camps d'été (voile, wakeboard, équitation, tennis ou autres) pour les jeunes communiers ?
- La commune pourrait réserver, pour les Vandœuvriens, une semaine durant l'été, dans des camps sportifs, en versant une subvention Fr. 100.- à Fr. 150.- par enfant.
- M. BURRUS : une plainte a-t-elle été déposée à la suite du vol commis à l'école ?
- Mme le Maire : j'ai eu confirmation par Mlle DELEAVAL, dans la classe de qui c'est arrivé, qu'elle ne veut pas déposer plainte car c'est trop aléatoire. Ils étaient deux, on a peut-être le nom d'un d'entre eux. Les enseignants veulent surtout faire de la prévention. Mlle DELEAVAL ne veut même pas convoquer les parents de cet élève car elle n'est pas sûre que ce soit le bon et il s'agissait essentiellement du vol d'une plume et de gommes.
- Il est pris acte de ce rapport de commission.

## d) Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets

(Rapporteur : M. de UTHEMANN)

La commission s'est réunie le 9 mai 2006.

- Deux conseillers, Mme CHRISTE et M. Th. PRADERVAND, ont demandé à devenir membres de la commission.
- La commission a reçu MM. Eric SAUBERLI et Marco PICCINO, ingénieurs du bureau CSD. Vandœuvres est associée aux Trois Chênes pour la mise sur pied du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), et le bureau CSD a reçu le mandat des quatre communes pour réaliser une étude sur ce PGEE. Les deux ingénieurs ont présenté leurs propositions, première approche d'une étude concernant l'inventaire des possibilités de restauration ou de renaturation des fossés de collecte des eaux de surface présents sur la commune. C'est peut-être aussi être intéressant pour les sapeurs-pompiers, car cela pourrait permettre de résoudre le problème des inondations qui surviennent parfois sur la commune. La commission s'est montrée intéressée à poursuivre cette étude. Il s'agirait d'investir un montant de 15 à 30 mille francs pour permettre la réalisation d'un projet détaillé, qui pourra être approuvé, refusé ou modifié, sachant qu'une partie de cette étude pourrait être au bénéfice de subsides du fonds cantonal de renaturation. La commission s'est montrée favorable à la poursuite de ce projet et l'exécutif a été mandaté pour suivre ce dossier.
- La commission s'est ensuite demandé que faire pendant l'année qui reste avant la fin de la législature, en faisant l'inventaire des projets en suspens. Elle est arrivée à la conclusion qu'en une année, il était possible de mettre sur pied une démarche pour inscrire des lieux dans le patrimoine de la commune, comme sites protégés. Il s'agit de prendre des informations sur les procédures à suivre. M. FOËX a été chargé de se renseigner à ce sujet.
- Mme le Maire : dans le procès-verbal de commission, en page 9, il est proposé de recenser les arbres de la commune. De quoi s'agit-il exactement ?
- M. FOËX : il ne s'agit que des ensembles arborés de valeur.

• M. TERRIER : je ne suis pas opposé à ce que des conseillers rejoignent les commissions, mais nous devrions, pour la prochaine législature, réfléchir de manière globale sur le nombre de membres des commissions. À 15 ou 17 membres, ce ne sont plus des commissions et à trois membres non plus.

- Mme CHRISTE : je précise la raison de notre demande : plusieurs séances de la commission ont été ouvertes à tous les conseillers. Nous sommes donc venus plusieurs fois et pensions finalement en faire partie. Nous avons ainsi assisté à la dernière séance et nous sommes intéressés aux travaux, c'est pourquoi nous avons proposé notre candidature.
- M. de UTHEMANN : c'est une bonne chose car cette commission n'a pas réalisé de grands projets pendant ces dernières années et nous avons maintenant décidé d'aller de l'avant et de mener des projets à terme, c'est peut-être cela qui vous a motivés.
- Il est pris acte de ce rapport de commission.

### e) Sécurité routière, voirie, canalisations

(Rapporteur : M. Th. PRADERVAND)
La commission s'est réunie le 16 mai 2006.

- Traversée du village : la demande d'autorisation de construire a été déposée. Le dossier a été retardé par la CMNS qui hésite sur le bien-fondé d'un giratoire au milieu du village en raison de la proximité du temple, qui est un monument classé.
- M. IMHOOS: la CMNS peut-elle bloquer le dossier?
- M. RINALDI : elle émet des préavis. C'est une commission consultative. Le président du département en tient compte ou non. Elle n'examine pas la légalité des projets.
- M. Th. PRADERVAND : concernant les travaux sur la route de Vandœuvres, nous avons un coût supplémentaire d'environ Fr. 41'819,80 TTC pour la pose d'un tube bétonné pour la fibre optique et un autre coût supplémentaire de Fr. 82'706,75 TTC pour des réfections supplémentaires de la route.
- Modération de trafic au chemin de la Seymaz : lors de la séance d'information publique sur la traversée du village, les riverains s'étaient inquiété du fait que la commune s'occupait du centre du village et pas du chemin de la Seymaz. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté et a établi un plan contenant des propositions de modération du trafic sur ce chemin.
- M. Th. PRADERVAND décrit le projet :
  - Création d'un passage piétons au niveau du chemin du Petit-Pont ;
  - Elargissement du trottoir pour les personnes qui descendent du bus à l'arrêt situé à cet endroit ;
  - Création d'un autre passage piétons près du chemin du Lovéré pour accéder au petit parc du Pré-des-Cardons ;
  - Devant le n° 14, mise en place d'un cheminement piétonnier en rognant sur la banquette herbeuse, élargissement de la chaussée, installation d'un îlot central et de seuils protégeant une nouvelle traversée piétonne au niveau des arrêts de bus ;
  - Rétrécissement de la chaussée à 6,40 m sur la partie suivante du chemin en direction de la route de Mon-Idée ;
  - Création d'un trottoir côté Voirons devant les n° 26 à 30 et d'un passage piétons au niveau du chemin de la Troupe;
  - Mise en place d'un seuil de ralentissement et de deux passages piétons au croisement du chemin de la Cocuaz, avec modification de l'angle du trottoir ;

• Déplacement de l'assiette du chemin pour en accentuer la courbe au croisement du chemin du Pré-Moineau, en rognant sur la bande herbeuse côté Voirons, et mise en place d'un seuil de ralentissement et de deux passages piétons à ce croisement. Cela

permettra d'améliorer la visibilité à la sortie du chemin du Pré-Moineau ;

• Mise en place d'un seuil de ralentissement et de deux passages piétons au croisement du chemin de Westerweller.

- Mme le Maire : j'ai présenté le projet aux représentants des riverains afin de pouvoir vous dire aujourd'hui s'ils étaient satisfaits du projet ou non, et ils le sont.
- M. de UTHEMANN : pendant des années, on nous a dit que les TPG refusaient les seuils. Ont-ils changé leur façon de voir ?
- Mme le Maire : les seuils étant avant ou après les arrêts de bus, ils ont moins d'impact.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je suis favorable à toute mesure de ralentissement, y compris des seuils, mais les ambulances devront ralentir et les clients des ambulances seront secoués.
- Mme le Maire : circulation Arve-Lac : nous devions respecter une certaine confidentialité, mais je peux en parler maintenant que le conseiller d'Etat concerné a été mis au courant de cette démarche. Le groupe de réflexion se préoccupe des transports en commun et de la circulation sur la rive gauche, qui est un peu l'oubliée dans le canton. M. CRAMER l'a officiellement admis lors d'une séance des représentants de ce groupe de réflexion devant la commission des transports du Grand Conseil. Le canton pense aux grandes infrastructures routières, mais pas à des situations, comme la nôtre, de se trouver dans une zone verte protégée, mais avec beaucoup de circulation locale et pendulaire. Nous avons été entendus et avons proposé un rapport qui doit être soumis par écrit au Conseiller d'Etat en charge du territoire. C'est un bilan de la situation existante et une proposition d'amélioration des transports. Nous étions unanimes, sauf en ce qui concerne la traversée de la rade.
- M. Th. PRADERVAND: place du village: nous avons repris le dossier, même si la place n'est pas incluse dans le nouveau projet de traversée du village. Proposition a été faite de mandater un architecte. Le projet d'une deuxième zone 30 km/h est relancé. La route de Pressy se dégrade de plus en plus, mais les travaux vont bientôt commencer. Qu'en est-il du cheminement des enfants au chemin de Peutets?
- Mme le Maire : il a été proposé de prolonger la zone 20 km/h prévue initialement sur ce chemin, de manière à ce qu'elle rejoigne la nouvelle zone 30 km/h et que les enfants soient protégés sur la totalité de leur parcours dans le bas de la commune. Nous étudions également le cheminement des enfants depuis l'entrée du mail piétonnier jusqu'à l'école, mais le problème de la route de Meinier n'est pas résolu.
- Il est pris acte de ce rapport de commission.

### f) Feu et sécurité

(Rapporteur : M. RINALDI)

La commission s'est réunie le 6 juin 2006.

- Mme le Maire demande que ce point soit traité à huis clos.
- M. le président soumet cette proposition au vote du conseil.
- Le huis clos est accepté par 9 voix pour et 5 voix contre.
- Il est pris acte de ce rapport de commission.

## g) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement

(Rapporteur : M. IHMOOS)

La commission s'est réunie le 12 juin 2006.

- Association des Amis de Sœur Emmanuelle: nous avons reçu Mme RICOU et MM. BITTARD, président de l'Association, et PADROS, représentant de l'Association au Soudan. L'Association intervient essentiellement au sud du pays, par le biais d'une antenne locale qui s'appelle la Société Saint-Vincent-de-Paul, qui a différents projets d'aide humanitaire, plus particulièrement pour les enfants des rues orphelins et miséreux.
- Ils sont venus nous parler de leur programme d'action qui a commencé en 1986 et qui a intéressé Sœur Emmanuelle elle-même. Ils ont fait l'état des lieux de l'Association et de ses activités au Soudan pour nous proposer le financement d'un an pour un foyer de filles orphelines. Après discussion, nous avons décidé de proposer le versement d'une subvention de Fr. 6'000.- pour financer en partie ce foyer.
- La commission a examiné une demande de subvention de l'Association Asskam (Kamathipura), en Inde, que nous soutenons depuis un certain temps, pour des parrainages scolaires. La commission a proposé le versement d'une subvention de Fr. 4'500,- en faveur de trois parrainages scolaires, soit Fr. 1'500.- par enfant. Nous aimons bien cibler les projets et ne pas verser des sommes globales.
- Nous avons ensuite examiné le projet Jatur, Association genevoise assez originale, qui se développe autour d'adolescents, le but étant d'intéresser les adolescents aux problèmes de développement en participant à des projets, en les montant, en trouvant des sources de financement et en allant sur place rendre une aide humanitaire sur la base du projet établi. Les représentants de l'Association nous ont soumis une proposition concernant le projet Gbéova, qui tend à la construction d'un élevage amélioré de porcs au Bénin. La commission a proposé de verser une subvention de Fr. 6'000.- pour cet élevage de porcs.
- La commission a traité de l'Association Nordesta, visitée par trois de nos représentants au Brésil cette année. Elle est présidée par Mme STUDER, une femme très dynamique. Nos représentants ont pu se rendre compte, en tout cas en partie, du travail qui est réalisé par cette Association. La commission a proposé le financement d'un atelier de menuiserie dans le village de Palmeida dos Indios. Après réflexion, nous avons décidé de mettre ce projet de côté à ce stade, car il ne correspondait pas vraiment notre idée de soutien à cette Association, et de nous repositionner sur un autre projet, mieux ciblé et qui nous a été esquissé par M. FOËX, pour la sauvegarde des aigles Harpies. Nous en rediscuterons lors d'une prochaine séance.
- Association Horyzon, en Arménie : reconstruction d'un centre de jeunesse à Spitak. Il s'agit d'un projet qui se déroule dans le temps et qui est soutenu par un de nos communiers, M. WYLER. La commission a proposé de renouveler le soutien de la commune à hauteur de Fr. 3'000.-.
- Fondation Aide aux enfants Foyer « Bambi », Colombie : il s'agit d'un projet médical à Cali, relatif au développement physique et mental des enfants des rues. Un budget a été présenté à la commission comprenant notamment le financement de soins médicaux de 30 enfants pour une durée de quatre mois, pour Fr. 2'250.-. La commission a proposé de verser un soutien de Fr. 3'000.- pour ce projet.
- A l'initiative de M. SUTTER, la commission a proposé de prévoir dans un prochain numéro de la *Coquille*, vraisemblablement le numéro de cet automne, de petits rapports sur

les subventions versées dans le cadre des différents projets humanitaires auxquels la commune s'intéresse.

- M. TERRIER : c'est une excellente idée, mais il ne pas que cela fasse double emploi avec le rapport administratif.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : cela me choque que l'on mette en balance un projet de menuiserie pour des enfants et des orphelins et la sauvegarde d'aigles.
- M. IMHOOS: la remarque est pertinente, mais certaines des personnes qui sont revenues de sur place nous ont indiqué que l'Association n'avait qu'un intérêt relatif pour ce projet de menuiserie. Nous nous démarquerions en effet un peu des projets que nous soutenons habituellement en sortant un peu du cadre humanitaire.
- M. FOËX: pas totalement, car il ne s'agit pas seulement de protéger des aigles mais d'agir dans le cadre du développement durable: protection de l'environnement, avec le projet de reforestation pour sauvegarder cet animal, et projets éducatifs. Mme STUDER intervient aussi sur le pôle économique, en acquérant des terrains, et nous avons donc les trois pôles du développement durable. Il faut quelque chose de stimulant pour que la commission se sente investie dans un projet.
- M. de UTHEMANN : j'ai eu l'impression que Mme STUDER avait comme motivation principale d'autres projets que ceux dont elle nous a parlé. Il me semble indispensable, si nous lui donnons des subventions, que ce soient des projets dans lesquels elle s'investit entièrement.
- M. IMHOOS : nous avons décidé de prolonger notre réflexion pour Nordesta, sinon nous demandons au conseil d'avaliser nos préavis.
- Il est pris acte de ce rapport de commission.

### 4. Projets de délibérations

Néant

### 5. Propositions du Maire et des Adjoints

RAS

### 6. Propositions individuelles et questions

• M. de UTHEMANN: les présidents de commission ont été priés de préparer leurs budgets pour 2007. Concernant l'environnement, 90 % de nos budgets ne dépendent absolument pas de notre commission. Il s'agit de l'évacuation des déchets ménagers et végétaux, des déchets du cimetière, etc., qu'il est impossible de chiffrer. Il faudrait suivre l'évolution démographique de Vandœuvres, car le volume des déchets suit cette évolution. Concernant les projets ad hoc, il est également impossible aujourd'hui de donner des chiffres. Cela va dépendre des informations que nous allons obtenir, sans doute au mois de septembre, pour les deux projets qui nous intéressent (revitalisation des fossés communaux et recensement des arbres de la commune).

### Des séances de commissions sont fixées aux dates suivantes :

- Feu et sécurité : le 5 septembre 2006
- Culture, manifestations communales, Aînés : le 12 septembre 2006
- Aide sociale et humanitaire, coopération au développement : le 19 septembre 2006

## 7. Dates des prochaines séances

séance n° 24 : lundi 25 septembre 2006 séance n° 25 : lundi 13 novembre 2006 séance n° 26 : lundi 11 décembre 2006

La séance publique est levée à 21h05

Le Secrétaire du Conseil municipal

Le Président du Conseil municipal

**Pierre SUTTER** 

**Maurice TURRETTINI**